



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 25 octobre 2022, 19 h
Complexe modulaire – Local R-105
Réunion n° 1

Sont présents (es) :

Roxanne Bolduc	Marie-Ève Levasseur
Anik Cadieux	Laurie L'Hérault
Katie Dubois-Cousineau	Charles-Alexandre Poitras
Michel Gasseau	Annie Rousseau-Gaudreault
Marie-Josée Gravel	Lise St-Laurent
Patrick Gravel	Hugues Tremblay

Sont absents (es) :

Christian Camiré	Alain Paquin
Ann Katherine Gauthier	Judicael Jordan Tchouamou Tchiadjeu
Marie-Chantal Gingras	Béatrice Turcotte Ouellet
Valérie Hourdeaux	

22-01-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Madame L'Hérault présente les modalités quant au déroulement de la rencontre. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Madame L'Hérault précise le mandat des membres substitués. Il est convenu que les documents ne seraient acheminés aux membres que par courriel.

22-01-02 Présentation des membres

Chaque membre se présente sommairement et témoigne de son expérience ou de ses attentes au sein d'un conseil d'établissement.

22-01-03 Questions du public

Aucune question

22-01-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter;

CONSIDÉRANT : que le président et la directrice ont élaboré l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Hugues Tremblay appuyé de madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité;
CÉ-22/23-01;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé avec l'ajout des points suivants:
14.2 Consultation des élèves
14.3 Première communication

22-01-05 Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement et mandat du CE

Madame L'Hérault présente le cahier, les fiches ainsi que les capsules vidéo qui constitueront les différentes plateformes sur lesquelles seront disponibles les formations obligatoires pour tous les membres d'un conseil d'établissement.

Les membres prennent connaissance de la documentation relative à la formation obligatoire et survolent les éléments relatifs au mandat du conseil.

22-01-06 Élection à la présidence du conseil d'établissement

Madame Annie Rousseau-Gaudreault propose monsieur Hugues Tremblay à titre de président, avec l'appui du conseil. Monsieur Tremblay est élu à l'unanimité.

22-01-07 Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement

Madame Annie Rousseau-Gaudreault propose madame Marie-Ève Levasseur à titre de vice-présidente, avec l'appui du conseil. Madame Levasseur est élue à l'unanimité.

22-01-08 Nomination d'un(e) secrétaire pour l'année 2022-2023

Monsieur Patrick Gravel propose que le secrétariat du conseil d'établissement soit assuré par madame Tammy Delile, une secrétaire à l'emploi de l'ÉSRC, qui assistera aux rencontres à titre d'auditrice libre. Madame Delile est nommée à l'unanimité.

22-01-09 Nomination des représentants de la communauté 2022-2023

Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par monsieur Patrick Gravel, proposent madame Béatrice Turcotte Ouellet, de l'organisme partenaire DAM, à titre de représentante de la communauté sur le conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois. Les représentants de la communauté, bien qu'ils n'aient pas le droit de vote lors des séances du conseil, assurent des liens étroits et partagent des objectifs communs avec l'école.

22-01-10 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyé par monsieur Charles-Alexandre Poitras, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-02;**

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022.

22-01-11 Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

22-01-12 Reddition de comptes

12.1 Rapport de la direction

Madame Laurie L'Hérault mentionne que la mise en place des moyens au projet éducatif est effective et qu'une vie scolaire plus régulière s'active. Des services essentiels à la réussite éducative des élèves et des moyens répondant aux besoins liés au bien-être physique et psychologique des élèves ont été mis en place. L'environnement sain, sécuritaire et stimulant ainsi que la réussite scolaire des élèves sont des éléments au cœur des priorités du projet éducatif.

Bilan de la rentrée scolaire

L'augmentation de clientèle anticipée est réelle. 2012 élèves ont été accueillis à l'école au 30 septembre dernier. Les analyses de prévision de clientèle nous mènent en 2026-2027 où la présence de 2 207 élèves est anticipée. Dans le contexte, nous avons travaillé avec une équipe de professionnels afin de prévoir des espaces supplémentaires en réponse aux besoins de nos chers élèves pour les dix années à venir. Un complexe modulaire sur deux étages a été érigé et annexé à l'école par un corridor intérieur. Dans ce complexe, il y a :

- 12 nouvelles classes fenestrées pouvant accueillir des groupes de 32 élèves;
- Des espaces de dîner sur deux étages aménagés pour recevoir 384 élèves, dont un espace qui prendra la forme d'un salon étudiant;
- 384 nouveaux grands casiers.

En 2022-2023, ce sont nos 300 élèves de cinquième secondaire qui sont localisés dans le complexe ainsi que les élèves de 4^{ème} secondaire (6 périodes de cours sur 36). Ils y ont leur casier et bénéficieront d'espaces aménagés selon leurs besoins. La majorité de leurs cours y seront dispensés. Par conséquent, il y a davantage d'espace dans les locaux de classe et les zones communes de l'école pour l'ensemble de la clientèle.

La sécurité aux abords de l'école sera considérée dans les réflexions entourant l'augmentation de clientèle et les réaménagements extérieurs. La direction est en analyse de situation avec l'organisme *Accès transport Viables*.

Madame Laurie l'Hérault mentionne que d'importants travaux ont été effectués au cours de l'été. Dans les faits, les blocs sanitaires du premier étage ainsi que des espaces pour permettre aux jeunes de socialiser ont été aménagés. Toutes les classes du secteur St-Joseph ont été repeintes.

Rencontres de parents – novembre 2022

Les rencontres de parents prévues le 17 novembre auront lieu, sur rendez-vous, en visioconférence ou par téléphone.

Passage primaire-secondaire : bilan des mesures automnales

Le 12 octobre dernier s'est tenue une rencontre d'information virtuelle adressée aux futurs parents de l'école secondaire Roger-Comtois. À la demande des parents, une seconde rencontre virtuelle s'est ajoutée dans la soirée du 19 octobre. L'objectif de cette rencontre était de présenter plus spécifiquement les

programmes PEI et Intégra-TIC.

De plus, des séances de présentation virtuelles dédiées aux élèves de 6^{ème} année des écoles primaires de notre bassin ont eu lieu avec deux enseignantes de première secondaire. Les élèves semblent apprécier ces rencontres.

1275 personnes se sont présentées à la visite de l'école du 20 octobre dernier. Les visiteurs ont eu l'occasion de visiter les lieux et de poser des questions aux membres du personnel et aux élèves présents.

Admission dans les programmes particuliers

Le traitement des demandes dans les programmes particuliers (PEI, Intégra-TIC et football) sera réalisé les 10 et 11 novembre 2022. L'intention est de maintenir le nombre de groupes respectivement à trois pour le PEI et l'intégra-TIC. Les parents recevront une réponse aux demandes d'admission dans la semaine du 22 novembre 2022.

Aménagement physique de l'école

Madame L'Hérault informe les membres que les élèves de PEI de 3^e secondaire, dans le cadre de leur projet « Design », avaient à concevoir un plan de réaménagement de la cour d'école ou d'un élément dans l'école. La firme d'architectes et l'équipe de directions étaient présents lors des présentations. Les idées des élèves seront prises en considération dans les aménagements futurs.

Suivi – table connexion jeunesse

Dans un autre ordre d'idée, madame L'Hérault informe les membres qu'elle est en démarche avec l'organisatrice communautaire du CIUSSS afin de mettre sur pied un service communautaire en réponse aux besoins des jeunes du secteur.

12.2 Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Gravel mentionne que le comité de parents a tenu la première rencontre officielle le 19 octobre dernier. De plus, une rencontre d'élection a eu lieu le 4 novembre. De façon générale, les rencontres ont généralement lieu le dernier mercredi du mois, sont publiques, et peuvent permettre à des gens du public de s'exprimer.

Monsieur Gravel informe les membres des changements sur l'exécutif du comité de parents. La présidence est maintenant occupée par madame Julie Gagné de la Camaradière et la vice-présidence primaire par Jean-Philippe Chartré de l'Escabelle. Le poste de vice-président au secondaire occupé par madame Gagné sera soumis à l'élection.

Monsieur Gravel informe les membres que les demandes d'ajouts d'espace dans le secteur Val-Bélair (notamment l'Odysée) seront réitérées au Ministère de l'éducation.

Lors du comité de parents, il a été rappelé que les jeunes qui ont droit à un outil technologique dû à leur plan d'intervention doivent l'obtenir rapidement au début de l'année scolaire lorsque le besoin est connu. Le matériel est normalement remis aux normes avant la rentrée scolaire.

La présentation du PEVR (projet d'engagement vers la réussite), du calendrier de réalisation et les liens avec les travaux qui devront avoir lieu pour les projets éducatifs a été fait aux nouveaux membres du comité.

Il a été mentionné que les écoles ont reçu un rappel du centre de services sur les projets éducatifs, et qu'il est notamment dans le rôle d'un organisme de participation des parents(OPP) de participer à l'élaboration et l'évaluation du projet éducatif. L'OPP se forme à l'assemblée des parents en début d'année scolaire, il pourrait être considéré de constituer un OPP en septembre 2023 à cet effet. Les projets éducatifs doivent être approuvés au 1er décembre 2023.

Il a été annoncé que le conseil d'établissement sera consulté cet hiver concernant le PEVR. Les conseils des élèves devraient être directement consultés par les services éducatifs lors de l'élaboration du PEVR. La FCPQ devrait avoir des formations sur le PEVR et le PÉ cette année.

Une formation virtuelle sur la douance sera offerte le 9 novembre prochain à 19h : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeAWJjkbptShHWvNScB2Fe-KKwXOLNzecE_oR63BDDTnY_k1g/viewform. Un nouveau sous-comité sur la douance a été formé au comité de parents.

Le CCSEHDAA doit débiter ses travaux sur la révision de la politique EHDA, travailler sur la consultation du PEVR, travailler sur la collaboration école - santé - famille, et suivre d'autres points qui ont été signalés. Ces sujets seront ceux de la prochaine rencontre le 9 novembre à 19h15 à Place Côté. Monsieur Gravel précise que le CCSEHDAA, CP, CÉ, CA sont toutes des rencontres publiques.

12.3 Rapport du Parlement étudiant

En l'absence des élèves, il n'y a pas de rapport du parlement étudiant.

12.4 Bilan des sorties éducatives des mois de septembre et octobre 2022

Madame Laurie L'Hérault dresse un bilan des activités qui ont eu lieu en septembre et en octobre 2022.

12.5 Reddition de compte crédits programmes particuliers

Madame L'Hérault expose le bilan du soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire pour l'école secondaire Roger-Comtois (mesure 15232 annoncée par le ministre de l'Éducation). Les frais de tous les programmes pédagogiques particuliers dans les écoles publiques secondaires (pour notre école : Intégra-TIC, PEI et profil football (excluant le parascolaire)) seront assumés par les écoles, jusqu'à concurrence de 200 \$. Un crédit apparaît à l'état de compte des enfants concernés à cet effet.

Bilan ESRC :

CRÉDIT ACCORDÉ AUX PARENTS – PEI (200 \$) = 333 élèves (66 600 \$)

CRÉDIT ACCORDÉ AUX PARENTS – INTÉGRATIC (175 \$) = 364 élèves (63 700 \$)

CRÉDIT ACCORDÉ AUX PARENTS – FOOTBALL (200 \$) = 142 élèves (28 400 \$)

22-01-13 Dossiers pour décision

13.1 Adoption du calendrier des rencontres

CONSIDÉRANT : que le calendrier a été soumis à tous les membres préalablement;

EN CONSÉQUENCE : Madame Annie Rousseau-Gaudreault propose, appuyé par madame Marie-Josée Gravel, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-03**;

D'ADOPTER : le calendrier des rencontres tel que déposé par la direction.

13.2 Approbation des sorties éducatives de novembre 2022 à décembre 2022

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les sorties éducatives de novembre 2022 à décembre 2022. Elle s'engage à faire une reddition de compte des sorties qui ont eu lieu à chacun des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives doivent être approuvées par le conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Charles-Alexandre Poitras propose, appuyé par madame Annie Rousseau-Gaudreault, il est résolu à la majorité; **CE-22/23-04**;

POUR : 7

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER : les sorties éducatives de novembre 2022 à décembre 2022.

Des discussions s'engagent au regard de l'approbation des sorties éducatives. Il est convenu de prendre le temps d'échanger sur ce point au prochain conseil d'établissement.

13.3 Approbation des mesures d'urgence 2022-2023

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente le plan de mesures d'urgence 2022-2023;

CONSIDÉRANT : que le plan de mesures d'urgence doit être approuvé par le conseil d'établissement (LIP, art.76);

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel et appuyé par monsieur Charles-Alexandre Poitras, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-05**;

D'APPROUVER : le plan de mesures d'urgence 2022-2023.

13.4 Adoption des règles de régie interne

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente les règles de régie interne;

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver selon l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, les règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Marie-Eve Levasseur appuyée par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-06**;

D'ADOPTER : les règles de régie interne.

13.5 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

22-01-14 Dossiers pour information

14.1 Plan de réaménagement de la cour d'école et demande d'ajout d'espace sportif

Le centre de services scolaire de la Capitale appuie l'école secondaire Roger-Comtois dans une démarche d'ajout d'espace sportif. Une demande d'ajout d'espace sera réalisée au ministère afin que les élèves bénéficient d'un gymnase double multifonctions.

14.2 Consultation des élèves

La direction mentionne que ce point sera traité ultérieurement.

14.3 Première communication

Il est demandé par un parent de connaître les énoncés émis lors de la première communication. Pour le moment, un suivi sera fait par courriel.

22-01-15 Levée de l'assemblée à 21 h 28

Tammy Delile
Secrétaire de la rencontre

Signature du président


Signature de la directrice